

Délibération  
Renouvellement des membres du bureau du conseil municipal  
pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025

- conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- le bureau du conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025 :

Président : M.  
1<sup>er</sup> vice-président : M.  
2<sup>ème</sup> vice-président : M.  
Secrétaire : M **Julien Niklaus**  
1<sup>er</sup> vice-secrétaire : M

Le Président

Le Secrétaire

Pierre Bickel

Julien Niklaus

Thônex, le 7 mai 2024- JN/ck

(DM-24- ) cm-14/05/2024